### PROCES VERBAL DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-quatre octobre deux mil vingt-quatre.

<u>Présents</u>: M. Daniel NALIS, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIÉBAUT, M. Jean-Sébastien SIBOUR, Mme Béatrice DELOUMEAUX, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Dominique MEHL, M. Pierre FONTAINE, M. Benoit LOCART, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIÉTU, M. Étienne LÉFÈBVRE de RIEUX, Mme Julie BABIN et Mme Raphaëlle MILLION;

Absents non excusés : Mme Geraldine GRIBOVALLE, M. Sébastien JOUAN et Mme Dominique GRISSE.

### Représentés:

M. Daniel KISZEL a donné pouvoir à M. Thierry PIEDELOUP Mme Nathalie LORENTZ a donné pouvoir à Mme Nathalie PIÉTU

A été nommé secrétaire : Mme Béatrice DELOUMEAUX

Le Conseil Municipal accueille Mme Raphaëlle MILLION, nouvellement élue dans les fonctions de conseillère municipale.

### Approbation du Procès-Verbal du 21 Octobre 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec le changement sur la décision de la délibération n° 2024-015 à savoir que pour celle-ci M. KISZEL ne s'était pas abstenu mais n'avait pris part au vote.

#### Décisions Municipales

Prises depuis la dernière séance en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- DEC 2024/020: CONVENTION D'HONORAIRE POUR PROCÉDURE CORRECTIONNELLE AVEC MAITRE GERPHAGNON
- DEC 2024/021 : CESSION DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE UTILITAIRE FORD IMMATRICULE AL-459-DB

## DÉLIBÉRATION N° 2024/021 : ÉLECTION EXÉCUTIF - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

- Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
- « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal »,
- **Vu** l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
- « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Guérard étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

- Considérant la démission de Madame Dominique BIRGY de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale en date du 9 octobre 2024,
- Considérant l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de Seine -et-Marne en date du 22 octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : (contre M. LOCART)

- DE FIXER à quatre le nombre des adjoints de la commune de Guérard.

## DÉLIBÉRATION N° 2024/022 : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
- **Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,
- **CONSIDÉRANT** que pour une commune comptant de 1 000 à 3 499 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- CONSIDÉRANT que pour une commune comptant de 1 000 à 3 499 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
- Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,
- **CONSIDÉRANT** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les indemnités de fonction dévolues au maire et aux adjoints comme suit : Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,

Adjoints : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,

- **DIT QUE** les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice.
- DIT QUE les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **ANNEXE**

# Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonctions	Nom Prénom	Taux appliqués	Montants mensuels bruts
Maire	NALIS Daniel	51,6 %	2 121,03 €
1 <sup>er</sup> adjoint	PICART Joël	19,8 %	813,88€
2 <sup>ème</sup> adjoint	THIEBAUT Anne Marie	19,8 %	813,88€

3 <sup>ème</sup> adjoint	SIBOUR Jean-Sébastien	19,8 %	813,88€
4 <sup>ème</sup> adjoint	DELOUMEAUX Béatrice	19,8 %	813,88€

## DÉLIBÉRATION N° 2024/023 : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE – FONDS DE DOTATION « FONVI »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-018 en date du 3 mai 2022 portant approbation des statuts du fonds de dotation « FONVI » et désignation des représentants de la commune de Guérard,
- Considérant la démission de Madame Dominique BIRGY de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de désigner :
  - M. Daniel KISZEL
  - ➤ M. Etienne LEFEBVRE DE RIEUX
  - M. Jean-Sébastien SIBOUR

pour siéger au Conseil d'Administration du fonds de dotation FONVI.

## DÉLIBÉRATION N° 2024/024: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Vu la délibération n° 20-012 du 29 mai 2020 portant désignation des membres des commissions municipales,
- **Vu** la délibération n° 21-057 du 9 novembre 2021 portant élection de deux nouveaux adjoints,
- Vu la délibération en date du 6 novembre fixant le nombre d'adjoints à quatre suite à la démission de Madame Dominique BIRGY de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé au Conseil Municipal de regrouper certaines commissions et de procéder à une nouvelle répartition des élus au sein de certaines autres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la liste des commissions municipales ci-dessous,
- Décide de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT,
- Désigne au sein des commissions les membres suivants :

### **COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES**

### **ASSOCIATIONS - GESTION DES SALLES**

Jean-Sébastien SIBOUR, Joël PICART, Anne-Marie THIEBAUT, Laurence GILLIOTTE, Pierre FONTAINE, Benoit LOCART, Daniel KISZEL, Nathalie LORENTZ, Géraldine GRIBOVALLE, Sébastien JOUAN

### **CIMETIERE**

Joël PICART, Anne-Marie THIEBAUT, Jean-Sébastien SIBOUR, Béatrice DELOUMEAUX, Dominique MEHL, Pierre FONTAINE, Nathalie PIETU

### **FETES ET CEREMONIES - JEUNESSE**

Anne-Marie THIEBAUT, Joël PICART, Jean-Sébastien SIBOUR, Laurence GILLIOTTE, Dominique MEHL, Nathalie LORENTZ, Géraldine GRIBOVALLE, Nathalie PIETU, Sébastien JOUAN, Julie BABIN

### **FINANCES**

Daniel NALIS, Béatrice DELOUMEAUX, Benoit LOCART, Pierre FONTAINE, Daniel KISZEL, Géraldine GRIBOVALLE, Dominique GRISSE

## **PATRIMOINE - TOURISME - TRANSPORT**

Anne-Marie THIEBAUT, Béatrice DELOUMEAUX, Dominique MEHL, Thierry PIEDELOUP. Daniel KISZEL, Nathalie LORENTZ, Etienne LEFEBVRE DE RIEUX, Dominique GRISSE

### **SCOLAIRE**

Le Maire

Daniel NALIS

Jean-Sébastien SIBOUR, Béatrice DELOUMEAUX, Laurence GILLIOTTE, Nathalie LORENTZ, Géraldine GRIBOVALLE, Nathalie PIETU

### TRAVAUX - VOIRIE - SECURITE

Joël PICART, Dominique MEHL, Pierre FONTAINE, Benoit LOCART, Thierry PIEDELOUP, Daniel KISZEL, Nathalie PIETU, Etienne LEFEBVRE DE RIEUX

### **URBANISME - ENVIRONNEMENT - PLU**

Béatrice DELOUMEAUX, Joël PICART, Pierre FONTAINE, Benoit LOCART, Daniel KISZEL. Nathalie PIETU, Etienne LEFEBVRE DE RIEUX, Julie BABIN

La séance est levée à 18 heures 30.